

Lomé, le 25 février 2016

A

**Monsieur Le Secrétaire Général  
Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES**

**Objet : *Recours de l'Université du Sahel et de l'Université Privée de Ouagadougou suite aux conclusions des travaux de la Commission III lors du 30<sup>ème</sup> Colloque du PRED***

*Monsieur le Secrétaire Général,*

Suite à votre lettre N° 024.2016/CAMES/SG/KP du 16 février 2016 et vu les éléments apportés par les requérants nous recommandons ce qui suit :

1. pour l'Université Privée de Ouagadougou, que les rectificatifs suivants soient portés aux dénominations des deux licences concernées ; ainsi :

**Au lieu de :**

Licence en Droit public ;

Licence en Droit privé ;

**Lire :**

**LICENCE ES SCIENCES JURIDIQUES, MENTION : DROIT PUBLIC ;**

**LICENCE ES SCIENCES JURIDIQUES, MENTION : DROIT PRIVE.**

2. Pour l'Université du Sahel, **une suite favorable est donnée au recours** introduit. Par conséquent, nous recommandons que le *diplôme de Licence de Sciences Economiques* introduit pour sa reconnaissance et équivalence soit accepté comme équivalent à **Bac + 3.**

Espérant avoir donné suite au recours en objet, je vous prie d'accepter monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.



**Professeur Nadedjo BIGOU-LARE**  
Président de la Commission III du PRED

